

29 nov 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 29 novembre 2002](#)

Compétences des agents auxiliaires de police

Sur proposition de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif aux compétences des agents auxiliaires de police et aux conditions d'exercice de leurs missions.

Sur proposition de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif aux compétences des agents auxiliaires de police et aux conditions d'exercice de leurs missions.

En premier lieu, cet avant-projet précise que les agents auxiliaires de police pourront exercer l'ensemble des fonctions de police en matière de circulation routière. L'avant-projet concerne également l'application de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police à cette catégorie de policiers en ce qui concerne la forme et les conditions d'exercice des missions des agents auxiliaires. Cet avant-projet est transmis, au Conseil d'Etat, pour avis dans un délai d'un mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe